



**Municipalité de
Saint-Épiphane**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉMOLITION

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 avril 2023 à 19h30 à la salle Innergex du centre communautaire Innergex Viger-Denonville, située au 220, rue du Couvent, à Saint-Épiphane, le Conseil statuera sur la demande de démolition suivante ;

Immeuble situé au

1. Le 21 février 2023, une demande a été déposée par M. Maxime Roy afin de permettre la démolition d'un bâtiment principal, situé sur le lot 5 669235 du chemin Pied de la Montagne de Saint-Épiphane;
2. En vertu des nouvelles dispositions législatives (Projet de loi 69) pour un bâtiment construit avant 1940, obligent le conseil municipal à se positionner sur la demande;
3. Afin de permettre la démolition du bâtiment principal, le demandeur désire que le Conseil accord l'autorisation de transmettre la demande à la ministre de la Culture et des Communications;
4. Conformément aux dispositions, le conseil avise la population qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 11 avril 2020 à 19h30 à la salle Innergex du centre communautaire Innergex Viger-Denonville, située au 220, rue du Couvent, à Saint-Épiphane.

Toute personne désirant se prononcer à ce sujet pourra être entendue par le Conseil municipal lors de cette séance ordinaire ou transmettre ses objections par écrit à la direction générale de la municipalité, avant le 11 avril 2023 à 19h30, au bureau municipal situé au 220, rue du Couvent.

DONNÉ à Saint-Épiphane ce sixième jour d'avril deux-mille-vingt-trois.

Certificat de publication

Je, Stéphane Chagnon, directeur général de la Municipalité de Saint-Épiphane, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil en date 6 avril 2023.

Cet avis public informe la population que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 11 avril 2023 à 19 h 30, le Conseil municipal se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de la demande de démolition ayant trait à l'immeuble situé sur le lot 5 669 235.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois d'avril 2023.

Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général et greffier-trésorier